

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°42/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **13 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Mmes Martine **BLACHE**, Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**).

Absents : M. Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Florian **D'ANGELO** a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE.

Exposé du Maire

Un agent est actuellement employé au sein de la maternelle "Les Ecureuils" en qualité d'Agent Social Principal 2^{ème} classe à temps non complet, à savoir 26,66 heures.

Compte tenu d'un accroissement d'activité au sein du Centre de Loisirs, nous vous proposons de nommer cet agent sur un poste à temps complet (35 heures).

Cette nomination prendra effet au 1^{er} septembre 2023.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

☞ De créer à compter du 1^{er} septembre 2023 un poste d'Agent Social Principal Territorial 2^{ème} classe à temps complet (35 heures) au sein du service scolaire.

☞ De supprimer à compter du 1^{er} septembre 2023 le poste d'Agent Social Principal Territorial 2^{ème} classe à temps non complet (26,66 heures) précédemment occupé par cet agent au sein du service scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 14 septembre 2023
Le Maire,

